



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
DIVISION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berne, le 26 novembre 1945.

C.41.133.- FV.

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad.F.D.3 - Th/jt.

Confidentielle.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de nous référer à votre lettre du 23 octobre 1945 concernant le stock d'or de la Banque Nationale Suisse. Nous vous donnons à ce sujet les indications qui suivent et qui nous ont été fournies par la Banque Nationale Suisse à la suite de l'article paru dans le "Baron's Magazin" ce printemps :

	Fr. suisses millions	§ millions
<u>Situation à fin 1940 :</u>		
Encaisse-or de la Banque Nationale	2173	500
Stock de 1,1 milliard de francs en dollars, converti en or, par la suite, jusqu'à concurrence de 1 milliard	1000	233
	<hr/>	<hr/>
	3173	733
	<hr/>	<hr/>
<u>Situation à fin 1944 :</u>		
Encaisse-or	4554	1059
	<hr/>	<hr/>
<u>Augmentation de l'encaisse</u>	1381	326
	<hr/>	<hr/>
Cette augmentation peut s'expliquer comme suit :		
<u>De fin 1940 au Freezing du 14 juin 1941</u>	Fr. suisses millions	§ millions
Exportations vers les Etats-Unis et rapatriement de capitaux prove- nant des Etats-Unis	300	
<u>De juin 1941 à fin 1944</u>		
Exportations suisses vers les Etats- Unis, une fois défalquée la contre- valeur de nos importations	400	
	<hr/>	
à reporter	700	

A la Légation de Suisse,  
Washington.



- 2 -

	Fr. suisses millions	§ millions
report	700	
Reprise de § pour secours	100	
Remises de Fr. suisses au Gouverne- ment américain	99	
Reprises de § de la Bank of England et de la Banque du Canada ( juin 1941 - mars 1942 )	55	
Reprise d'or de la Bank of England, de la Banque du Canada et de la Banque d'Argentine	336	
<u>Total</u>	<u>1290</u>	soit 300

Ce calcul, qui repose sur des chiffres contrôlables par les Alliés puisque tous les stocks de la Banque Nationale aux Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne et Argentine sont bloqués ou pratiquement indisponibles, fait abstraction des opérations d'or effectuées avec les pays européens au nombre desquels figure l'Allemagne. Il fait apparaître que l'augmentation du stock or de provenance européenne ne serait que de 1381-1290 = 91 millions de francs ou 26 millions de dollars. La réalité est différente et cela s'explique par le fait que les opérations portant sur l'or faites par la Banque Nationale avec les pays européens autres que l'Allemagne présentent pour la Banque Nationale un solde débiteur qui absorbe les 3/4 du solde actif résultant des achats et ventes d'or avec l'Allema-  
gne.

A propos de <u>l'Allemagne</u> , nous savons que :	Fr. suisses milliers
du 4 mars 1940 au 6 février 1945 elle a livré à la Banque Nationale	1.602.062.-
de ce chiffre, la Banque Nationale a <u>acheté</u> pour elle	1.191.463.-
	<hr/>
La différence, soit	410.599.-
a été cédée directement par la Reichsbank à des tiers.	
Sur la somme achetée par la Banque Nationale,	1.191.463.-
celle-ci a revendu à des tiers	801.151.-
	<hr/>
La différence, soit	390.412.-
constitue le solde restant au compte de la BNS de ses opérations avec la Reichsbank.	

./.

- 3 -

La différence entre ce chiffre de 390.412 millions et celui cité plus haut de 91 millions provient, comme nous l'avons déjà dit, de ce que les achats et ventes d'or de la Banque Nationale avec les autres pays européens que l'Allemagne présentent un solde débiteur qui a absorbé 299.412 millions ( 390.412 - 91 ).

Comme nous vous l'avons dit par notre lettre du 25 septembre 1945, nous avons remis à M. Reagan deux tableaux dressés par la Banque Nationale Suisse, donnant les réserves d'or au 30 juin 1945 et le mouvement de ce métal du 1er septembre 1939 à cette date.

De ces tableaux il ressort que du 1er septembre 1939 au 30 juin 1945, la Banque Nationale Suisse a repris de l'Allemagne de l'or pour un montant total de Fr. 1.229.805.000.-, alors qu'elle en a cédé à cette puissance pour Fr. 19.495.000.-.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

N. bk. ervervanden?

Neun Dr. Wohl.

Unter Vorbehalt Ihrer  
grundsätzlichen Entscheidung,  
ob diese Ausgaben der Geam-  
schaft in Washington über-  
mittelt werden dürfen

26. 5. 25.

— 0.